

Délibération n°2404-08

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf avril à 19 heures 15
Le Conseil Municipal de la Commune de CANTARON (Alpes
Maritimes) étant assemblé en session publique ordinaire, au lieu
habituel de ses séances, après convocation légale, sous la
présidence de Monsieur Gérard BRANDA, Maire.

Conseillers en exercice : 14

Présents : 10+4 proc

Votants : 14

Etaient présents : Gérard STOERKEL – Eliane CALDEI-VIDAL –
Christian DI MARTINO – Béatrice ROZIER – Fabrice FONTAINE –
Chantal BARBIER – Patrice MARTIN – Jean-Marc BLANIC –
Fabienne GALLI

Absents excusés : Philippe ALLEGRINI – Sandrine BARRALIS –
Karine FAGES – Michel CORSINI

Secrétaire : Christian DI MARTINO

**Objet : Dégrèvement facture eau
Assainissement chemin du Vallon
D'Ellena La Bégude**

Monsieur le Maire Informe l'Assemblée délibérante que M. et Mme STEFANO Robert – demeurant 130 chemin
du Vallon D'Ellena La Bégude à CANTARON – ont demandé en Mairie, un dégrèvement d'eau.

En effet, en 2023, suite à un problème de fuite, leur facturation a largement augmenté. Le nombre de m3
facturé est de 519 m3.

Aussi, conformément à la loi et après étude du dossier, Monsieur le Maire propose qu'un dégrèvement
exceptionnel de 369 m3 soit accordé. Le montant de ce dégrèvement s'élève à 1 531.75 € et se décompose
comme suit :

Taxe sur Consommation eau	369 m3 X 0.0213 € =	7.86 €
Consommation eau (de 21 à 150 m3)	74 m3 X 1.75 € =129.50 €
Consommation eau (à partir de 151 m3)	295 m3 X 2.15 € =634.25 €
Redevance pollution d'origine domestique	369 m3 X 0.28 € =	103.32 €
Consommation assainissement	369 m3 X 1.62 € =	597.78 €
Modernisation des réseaux de collecte	369 m3 X 0.16 € =	59.04 €

Les 1 531.75 € seront affectés sur les articles comptables correspondants et viendront en déduction de la
facturation d'eau émise au 2^{ème} semestre 2023.

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à
l'unanimité des présents,**

- **ACCEPTE** un dégrèvement exceptionnel de 369 m3 sur la facturation d'eau du deuxième semestre 2023 de
M.et Mme STEFANO Robert pour un montant de 1 531.75 € (articles comptables correspondants).

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme

Le secrétaire,



Christian DI MARTINO

Le Maire,

Signé par : Gérard BRANDA

Date : 11/04/2024

Gérard BRANDA